

## **ROLLE**

### **Révision des indemnités: niet!**

Long, long débat avant d'aboutir à un statu quo, mardi soir, lors du Conseil communal. Les conseillers ont fini par refuser la révision des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021, marquant une nouvelle fois une polarisation entre la gauche, favorable à la hausse, et la droite opposée. L'état actuel prévaut donc, soit une indemnité de 80 790 francs pour le syndic (au taux de 60%, contre les 92 832 francs proposés) et 53 860 francs pour les municipaux (au taux de 40%, contre les 61 888 francs proposés). Les conseillers ont également refusé de restituer aux membres de l'exécutif les jetons de présence et indemnités pour leur participation aux associations intercommunales. Ils seront reversés à la bourse communale comme précédemment. Pourtant, comme l'a souligné Patrick Bréchon, président de la section PS de Rolle, en 2014, les cinq élus ont participé à 747 séances extra muros, soit 1494 heures de travail et 57 000 francs versés dans les caisses communales. La droite a estimé, notamment, que les tâches de représentation à l'extérieur de la Ville faisaient partie de la fonction des autorités exécutives. ● JOL

## **ROLLE**

### **Service culturel renforcé**

Les conseillers ont approuvé deux augmentations du taux d'activité au sein du service culturel: 20% au secrétariat de l'événementiel et 20% pour le responsable des manifestations. ● JOL